



## Décision n°2021\_DEC\_54

Conclusion d'un marché public

### DECISION DU PRESIDENT

1.1.1 Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants

#### Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-10,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°, L.2152-7, R.2152-7-2°, L.2152-8,

**Vu** la délibération n°2020\_DEL\_111 du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à M. le Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres de fournitures et services dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Une consultation a été lancée pour un marché public en procédure adaptée le 27 septembre 2021 concernant l'objet suivant :

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase diagnostic du projet prioritaire de mandat « Déplacements et Infrastructures »**

**Considérant qu'**à la date limite de la consultation, prévue le 26 octobre 2021, les entreprises ayant remis une offre dans les délais sont :

- TRANSAE
- SAS CITEC INGENIEURS CONSEILS
- SCOP ARL ARTER Agence
- TransMobilités
- IMMERGIS

#### DECIDE

**D'attribuer le marché public pour une Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase diagnostic du projet prioritaire de mandat « Déplacements et Infrastructures » à l'entreprise IMMERGIS (34 790 Grabels) pour un montant de 22 475,00 € HT avec un délai d'exécution de 4 mois.**

Fait à Rumilly, le **06 DEC. 2021**

Pour le Président empêché,

Le 1<sup>er</sup> vice-président,

Jean-Pierre LACOMBE



Information au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en date du .....